



**Communauté de Communes de la Baie du
Cotentin**
Règlement intérieur

Annexe du secteur Enfance

Les périodes de fonctionnement et horaires :

Les Accueils de loisirs de la CCBDC accueillent les enfants de leurs **3 ans jusqu'à leurs 12 ans** sur inscription.

Ils sont ouverts à l'année (fermés durant les vacances de Noël, ainsi que la dernière semaine d'août).

L'Accueil de Loisirs Sportif « Sport Vacances » accueille les enfants **de 8 à 14 ans** sur inscription.

Centre de Loisirs 3 à 12 ans		Accueil Sportif 8 à 14 ans
Mercredis et Vacances Scolaires Du lundi au vendredi (sauf jours fériés)		Vacances Scolaires Du lundi au vendredi
<i>A la journée ou demi-journée avec ou sans repas</i>		<i>A la demi-journée ou journée.</i> <i>Sauf le lundi matin</i> <i>De 9h00 à 12h30</i> <i>et de 13h30 à 16h30</i> <i>Repas sur place à 12H30</i> <i>Prévoir son pique-nique</i>
<u>Accueil du Matin</u>	Entre 7h45 et 9h00	
<u>Retour dans la famille</u>	Entre 11h30 et 12h00	
<u>Temps de Restauration du Midi</u>	12h15 2 services possibles selon les effectifs d'enfants	
<u>Accueil de l'Après-Midi</u>	Entre 13h30 et 14h00	
<u>Départ des enfants</u>	entre 17h00 et 18h30	

Des plaquettes d'information (programmes vacances, mini camps, rentrée ...), sont distribuées dans chaque école, et à chaque enfant, au minimum 15 jours avant les périodes concernées. Elles peuvent être retirées au service Enfance-Jeunesse et dans les structures.

Les coordonnées du service Enfance :

☎ Julie LEVALLOIS, Accueil de loisirs le « R.E.E.L » de Carentan-Les-Marais :
02.33.02.42.11 ou 06.70.70.91.48 enfance.carentan@cbdc.fr

☎ Marine GEFFROY, Accueil de loisirs l'« Espace Loisirs » de Sainte-Mère-Eglise:
02.33.21.10.38 ou 06.08.06.29.25 enfance.sme@cbdc.fr

☎ Pierre TOURBOT, Accueil de loisirs Sportif « Sport Vacances » de Sainte-Mère-Eglise : **02.33.21.71.30** p.tourbot@cbdc.fr

☎ **Service Enfance -Jeunesse : 02.33.23.92.18 (Carentan-Les-Marais)/02.33.21.71.30 (Sainte-Mère Eglise)**

Les Règles de vie au sein des structures :

- Les parents, ainsi que les enfants, sont tenus de respecter les règles de fonctionnement et de vie fixées dans ce règlement
- Les parents sont tenus de se présenter aux équipes d'animation, en déposant ou en venant chercher leur enfant, afin que ce dernier puisse être pointé (arrivée/départ)
- Un enfant ne peut quitter le centre qu'avec les adultes habilités, inscrits sur la fiche de renseignements (ou sur présentation par le responsable légal d'un document écrit)
- Prévenir la direction en cas de changement de coordonnées (adresse, mail, numéro de téléphone, changement de domicile ou de situation familiale...)
- Les enfants respectent les matériaux et matériels, bâtiments, environnement.
- Il est conseillé de prévoir une tenue vestimentaire adéquate aux activités et au temps
- Le centre décline toutes responsabilités en cas de perte, vol ou de détériorations des objets personnels
- La détention d'objets dangereux et/ou portant atteinte à la moralité est interdite et ils seront confisqués.
- L'accueil de loisirs est un espace non-fumeur
- Les sanctions sont adaptées à la faute et resteront réparatrices pour l'enfant